



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Internet

Question écrite n° 71141

### Texte de la question

Mme Nadine Morano appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les difficultés que rencontre le secteur de la librairie ancienne et moderne face à la concurrence pratiquée par de nouveaux acteurs du marché sur internet. En effet, ces derniers achètent et revendent en France et dans le monde des biens culturels sans respecter les règles commerciales, fiscales et les directives concernant l'exportation de biens culturels. Elle souhaiterait connaître sa position sur ce dossier et, éventuellement, les mesures qu'il envisage de prendre afin de limiter le préjudice subi par les libraires et protéger notre patrimoine littéraire. - Question transmise à M. le ministre de la culture et de la communication.

### Texte de la réponse

Attentif à la profession de libraire spécialiste de livres anciens, de manuscrits et de gravures, le ministre de la culture et de la communication demeure très vigilant face aux difficultés que rencontre le secteur de la librairie ancienne et moderne confronté à la concurrence pratiquée par de nouveaux acteurs du marché sur internet. Divers syndicats ou associations professionnelles, dont le syndicat de la librairie ancienne et moderne, ont alerté ces dernières semaines le ministre au sujet des menaces que fait en particulier peser sur l'exercice de ce métier le développement des ventes aux enchères sur internet. Les directions patrimoniales de son ministère, direction des musées de France et direction du livre et de la lecture, sont conscientes des problèmes que soulève la concurrence pratiquée par ces nouvelles pratiques sur internet, dont l'Observatoire de la circulation des oeuvres d'art s'est déjà saisi afin de formuler des propositions concrètes de régulation.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Nadine Morano](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71141

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat et professions libérales

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 2005, page 7309

**Réponse publiée le :** 10 janvier 2006, page 248